

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2016

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, M. GIRINAL Jean Marc, M. MAGNIN Didier,
M. MILLET Hervé, M. PAGET Olivier, M. AURIERE André, Mme COSTILLE Brigitte,
Mme GUENOT Lucienne, M. HUMBERT Nicolas.

Absent excusé: M. LAMIDIEU Lionel,

M. AURIERE André a été élu secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, Maire.

1/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2016, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

2/ Examen et vote du compte administratif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Maire présente le compte administratif 2015 du CCAS, soit :

- dépenses de fonctionnement : 654.76 €,
 - recettes de fonctionnement : 729.00 €,
- donc un résultat net de l'exercice de 74.24 € et 260.33 € en résultat cumulé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2015 du CCAS, le Maire étant sorti au moment du vote.

3/ Examen et vote des comptes de gestion 2015, budgets communal, eau, assainissement et CCAS :

Le Maire présente les comptes de gestion 2015 préparés par la trésorière de Rioz pour les 4 budgets eau, assainissement, CCAS et communal et demande au Conseil municipal de les approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- constate que les comptes de gestion 2015 eau, assainissement, CCAS et communal sont conformes aux comptes administratifs 2015 et décide de les approuver,
- autorise le Maire à les signer.

4/ Fixation des taux d'imposition pour l'année 2016 :

Le Maire explique que le niveau actuel des taux d'imposition prive la commune de certaines subventions dont l'octroi est basé sur l'effort fiscal et propose de faire évoluer les taux d'imposition comme suit :

- 3.81 % pour la taxe d'habitation,
- 6.91 % pour la taxe foncière bâtie,
- 26.66 % pour la taxe foncière non bâtie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

5/ Présentation et vote des budgets primitifs 2016 :

Le Maire présente les budgets suivants :

BUDGET GENERAL :

- dépenses de fonctionnement : 172 806 €,
- recettes de fonctionnement : 172 806 €,
- dépenses d'investissement : 229 120 €,
- recettes d'investissement : 229 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal constate que le budget primitif 2016 est équilibré en recettes et en dépenses et décide, à l'unanimité des membres présents, de l'approuver.

BUDGET EAU :

- dépenses de fonctionnement : 39 608 €,
- recettes de fonctionnement : 39 806 €,
- dépenses d'investissement : 154 553 €,
- recettes d'investissement : 154 553 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal constate que le budget primitif « eau » 2016 est équilibré en recettes et en dépenses et décide, à l'unanimité des membres présents, de l'approuver.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

- dépenses de fonctionnement : 29 500 €,
- recettes de fonctionnement : 29 500 €,
- dépenses d'investissement : 23 250 €,
- recettes d'investissement : 23 250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal constate que le budget primitif « assainissement » 2016 est équilibré en recettes et en dépenses et décide, à l'unanimité des membres présents, de l'approuver.

Les budgets complets sont consultables en mairie

6/ Fixation du prix de l'eau 2016 :

Le Maire propose de ne pas modifier le prix de l'eau consommée en 2016 qui sera facturée en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et décide le maintien des tarifs de l'eau consommée en 2016 et qui sera facturée en 2017, soit :

- abonnement : 50 € par branchement,
- consommation : 1.20 € / m³.

7/ Fixation du prix de l'assainissement 2016 :

Afin d'équilibrer le budget « assainissement », le Maire propose de modifier le prix de l'assainissement 2016 comme suit :

- abonnement : 65 €,
- prix eau usée : 1.20 € / m³ (le nombre de m³ facturé est égal au nombre de m³ d'eau potable consommée).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition du Maire et décide les tarifs de l'assainissement 2016 qui sera facturé en 2017 comme suit :

- abonnement : 65.00 €,
 - consommation : 1.20 € / m³,
- et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

8/ Travaux d'aménagements sécuritaires de la Grande Rue :

Après examen des projets d'aménagements réalisés par Ingénierie 70, visant à faire ralentir les véhicules aux deux entrées du village, le Conseil décide de demander à Ingénierie 70 de revoir ces projets. En effet, l'aménagement prévu côté Voray/l'Ognon, situé en amont de l'étang, semble trop éloigné pour garantir un ralentissement des voitures. De la même façon, la partie surélevée de la chaussée, côté Perrouse, ne paraît pas bien positionnée. Une réunion sera organisée avec Ingénierie 70, le plus tôt possible. Le maire souhaite la participation du plus grand nombre possible de conseillers à cette réunion..

9/ Travaux canalisations eau potable : renouvellement des canalisations eau potable Rue de la Prairie et Rue de Traverse :

Le Maire rappelle la délibération du 23 février relative au renouvellement des canalisations d'eau et présente un projet préparé par Ingénierie 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte le renouvellement des canalisations d'eau potable Rue de la Prairie et Rue de Traverse,
- autorise le Maire :
 - à engager la phase d'appel d'offres concernant les travaux de renouvellement des canalisations d'eau Rue de la Prairie et Rue de Traverse sur la base du descriptif établi par Ingénierie 70,
 - à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance,
 - à signer tous les documents nécessaires.

10/ Mise à jour du site internet de la commune : alimentation, couverture des évènements...

Le réflexe de mettre à jour le site de la commune et de prendre des photos lors de la réalisation de travaux par exemple ou lors d'événements divers, n'est pas complètement installé. Nous aurons à nommer des référents qui auront un rôle d'alerte pour la mise à jour du site.

11/ Questions diverses :

. Remboursement prêt in fine budget eau :

Le Maire explique que la trésorerie de la commune permet le remboursement anticipé du prêt relais n°9537287 souscrit le 10 juillet 2015 auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté sur le budget eau pour la somme de 20 000 €. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à effectuer ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à rembourser le prêt relais du budget eau pour la somme de 20 000 €.

. Réunion de présentation du PLUI :

Une réunion d'information des conseillers municipaux sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, est organisée par le bureau d'études chargé de sa conception, mercredi 13 avril, à Voray/l'Ognon. La participation à cette réunion des conseillers est vivement souhaitée.

. Commission chargée de préparer le transfert des compétences « Eau et Assainissement » à la Communauté de communes :

La Communauté de Communes du Pays Riolais souhaite constituer une commission chargée de préparer le transfert des compétences « eau et assainissement ». Sur proposition du Maire, le Conseil désigne Monsieur Hervé MILLET et Monsieur Olivier PAGET pour participer aux travaux de cette commission.

. Date de l'apéro concert : 17 juin.

Le prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 26 avril 2016 à 20H30.